

COMMUNIQUE DU COLLECTIF NATIONAL POUR LES DROITS DES FEMMES
**LES FEMMES DANS LA LUTTE UNITAIRE POUR LA DEFENSE DES
RETRAITES**

Le CNDF dénonce les orientations gouvernementales à propos des retraites telles qu'elles figurent dans le projet de loi présenté par M. Fillon.

L'allongement généralisé de la durée de cotisation, l'instauration pour toutes et tous d'une décote, le maintien et l'élargissement de l'indexation des retraites sur les prix sont autant de propositions générales qui visent au premier chef les femmes.

En 2001, 39% des femmes ont fait valider une carrière complète contre 85% des hommes. L'écart global entre les salaires des femmes et des hommes, à emploi similaire, est encore de 26% et se creuse au cours de la carrière selon les types d'emplois et selon les régions.

Le temps partiel féminin, du temps d'embauche au déroulement de la carrière était, de 17% en 2001 ; il est en augmentation régulière depuis 1990 et l'allocation parentale d'éducation (APE) a contribué à diminuer encore les périodes d'activité. Les femmes sont 2,5 fois plus nombreuses à percevoir le SMIC. Et si leur taux d'activité entre 25 et 50 ans est à l'heure actuelle de 80%, si les interruptions sont plus courtes qu'autrefois, les femmes n'en restent pas moins en majorité dans des emplois peu qualifiés, peu reconnus socialement, avec des horaires éclatés et une précarité qui dure.

Le montant moyen de la retraite perçue par les femmes était de 848 euros par mois en 2001, soit 42% du montant de celle des hommes.

Toute durée de cotisation supplémentaire, toute pénalisation pour trimestre manquant réduira encore de 20 à 40% une retraite déjà bien mince pour beaucoup.

De plus, une première application prévue en matière de retraite pour les anciennes fonctionnaires lie la maternité à l'exercice professionnel dans le cadre des avantages familiaux. La maternité ne donne plus de droits spécifiques et les femmes ne pourront bénéficier d'un droit que si elles interrompent partiellement ou complètement leur carrière.

L'objectif est de réduire le niveau de retraite, en particulier celui des femmes, dont l'espérance de vie doit poser problème à certains...

Conscient de l'ensemble des dégradations apportées, des risques de fragilisation de la retraite par répartition, attaché à la solidarité entre générations, le Collectif rappelle ses revendications concernant la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités de cotisations, la prise en compte de la pénibilité et de l'âge précoce d'entrée dans le métier pour l'accès avancé à la retraite, des droits nouveaux pour tenir compte de la précarité, de l'allongement des temps de formation mais aussi des droits des immigré-e-s à une retraite identique à celle des nationaux, du maintien et de l'élargissement des avantages familiaux et de la pension de reversion.

Tout cela dans le cadre d'une politique générale à revoir en matière d'emploi et d'égalité de salaires.

Le Collectif continuera à s'associer à toutes les initiatives qui seront prises pour s'opposer au projet de messieurs Fillon et Delevoye, et à défendre un financement qui suppose un partage des richesses entre la rémunération du travail et celle du capital.

Toutes et tous à la manifestation nationale à Paris le 25 mai 2003.